

# BIENVENUE DANS LES TROIS ÉCOLES DU RUDONOU

(CAMLEZ, COATRÉVEN, KERMARIA-SULARD, TRÉZÉNY)



## SIRP DU RUDONOU

### CONTACT

1 RUE DE LA MAIRIE 22450 COATRÉVEN  
09 77 48 04 71  
SIRP.RUDONOU@ORANGE.FR

### HORAIRES

DE SEPTEMBRE À JUIN : LUNDI MARDI JEUDI ET VENDREDI DE 8H30 À 12H  
JUILLET AOÛT : MARDI ET JEUDI DE 8H À 11H30

### RETROUVEZ-NOUS SUR INTERNET

[WWW.ECOLESDURUDONOU.ORG](http://WWW.ECOLESDURUDONOU.ORG) - [FACEBOOK.COM/SIRPDURUDONOU](https://FACEBOOK.COM/SIRPDURUDONOU)

# Dossier d'inscription

## PRÉSENTATION

---



Composé des 4 communes du Rudonou (Camlez, Coatréven, Kermaria-Sulard et Trézény), notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) comprend 3 écoles : Camlez pour la maternelle, Kermaria-Sulard et Coatréven pour l'école élémentaire.

Ce dossier d'inscription est valable pour chaque école, ainsi que pour les cantines, l'ALSH (que nous appellerons « garderie » dans ce dossier), et le transport scolaire.

Les données fournies seront conservées pendant la durée de la scolarité au Rudonou. Ainsi, lors d'un changement d'école au Rudonou, il vous sera inutile de faire une nouvelle inscription. Une feuille vous sera communiquée à chaque rentrée scolaire pour saisir d'éventuelles modifications.

Dans ce dossier, conformément aux règles RGPD destinées à protéger vos données personnelles, certaines informations sont obligatoires et d'autres facultatives. Ces dernières seront précédées de la mention « FACULTATIVE » en bleu et en italique. Par ailleurs, les données pourront être transmises aux différents services de l'école (mairies du Rudonou, agents et élus du SIRP).

Le dossier est à adresser au SIRP, Syndicat chargé de la mise en oeuvre du Regroupement Pédagogique Intercommunal, qui se chargera de la pré-inscription sur la base élèves de l'éducation nationale, et de partager les informations avec les organismes concernés (voir détail du partage page 4).

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet du SIRP (<https://ecolesdurudonou.org>) : horaires de bus, tarifs de garderie...

Merci de retourner ce dossier paraphé et signé avant le 30 juin au SIRP.

- Cochez ici pour une nouvelle inscription**
- Cochez ici pour un renouvellement (ne saisir que votre nom, prénom, les informations qui pourraient avoir changé depuis l'année passé ainsi que le nouveau quotient familial)**
- Cochez ici pour une inscription « cantine » en cours d'année**

# Dossier d'inscription

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

|  | Parent 1* | Parent 2* | Enfant |
|--|-----------|-----------|--------|
| Nom  |           |           |        |
| Nom d'usage  |           |           |        |
| Prénom(s)  |           |           |        |
| Date de naissance                                    |           |           |        |
| Classe   |           |           |        |
| Genre  |           |           |        |
| E-mail   |           |           |        |
| Adresse (1)  |           |           |        |
| Facturation Garderie (2)                             |           |           |        |
| Facturation Cantine (2)                              |           |           |        |
| Identifiant CAF ou MSA du Parent bénéficiaire        |           |           |        |
| Parent ayant la garde (dans le cas d'une séparation) |           |           |        |
| Projet d'Accueil Personnalisé ?                      |           |           |        |
| <i>FACULTATIF</i>                                    |           |           |        |
| <i>Téléphone Fixe</i>                                |           |           |        |
| <b>Téléphone Portable</b>                            |           |           |        |
| <i>Téléphone Travail</i>                             |           |           |        |
| <b>Quotient familial (3)</b>                         |           |           |        |
| <i>Situation familiale (4)</i>                       |           |           |        |
| Profession   |           |           |        |

(1) Si l'adresse est similaire pour toute la fratrie, n'en saisir qu'une.

(2) Il est impératif de savoir à quel parent il faut joindre la facture. Vous pouvez joindre un RIB si vous souhaitez régler par prélèvement automatique.

(3) **Le quotient familial sert à calculer la réduction applicable sur le prix de la garderie et de la cantine.**

(4) Marié(e), Divorcé(e)...

\* ou représentant légal

# Dossier d'inscription

PERSONNES DE CONFIANCE, GARDERIE, CANTINE, TRANSPORT SCOLAIRE

| PERSONNE DE CONFIANCE  | 1ère personne | 2ème personne | 3ème personne |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Nom  |               |               |               |
| Prénom   |               |               |               |
| Téléphone 1  |               |               |               |
| Téléphone 2  |               |               |               |
| Lien avec l'enfant   |               |               |               |
| A appeler en cas d'urgence (si les parents sont indisponibles) |               |               |               |
| Autorisé à prendre l'enfant                                    |               |               |               |

| ALSH (garderie)        | lundi | mardi | Jeudi | Vendredi |
|------------------------|-------|-------|-------|----------|
| Matin                  |       |       |       |          |
| Soir                   |       |       |       |          |
| Jamais                 |       |       |       |          |
| Précisions si besoin : |       |       |       |          |

| CANTINE   | lundi | mardi | Jeudi | Vendredi |
|---|-------|-------|-------|----------|
| Jour  |       |       |       |          |
| Jamais  |       |       |       |          |
| Précisions si besoin :                                    |       |       |       |          |
| Si l'enfant ira à la cantine en cours d'année, cochez ici |       |       |       |          |

| BUS                    | lundi | mardi | Jeudi | Vendredi |
|------------------------|-------|-------|-------|----------|
| Matin                  |       |       |       |          |
| Soir                   |       |       |       |          |
| Jamais                 |       |       |       |          |
| Arrêt de bus           |       |       |       |          |
| Précisions si besoin : |       |       |       |          |

# Dossier d'inscription

DOCUMENTS À FOURNIR, SIGNATURE ET FIN

**Acceptez vous de partager votre adresse email pendant la durée de la scolarité de votre enfant au Rudonou afin de recevoir les informations, uniquement concernant l'école ou des activités susceptibles d'intéresser votre enfant, avec les organismes suivants :**

- Amicale Laïque : Association qui participe au financement des sorties liées à l'école.
- CLA (Comité Local d'Animation) : Association proposant des activités pour les enfants lors des vacances scolaires.
- Association de Parents d'élèves.

**Autorisez vous le SIRP à publier des photos pendant la durée de la scolarité au Rudonou afin de promouvoir les écoles sur les médias suivants :**

- Journal (Trégor, Télégramme, Ouest France)
- Page Facebook du SIRP
- Site internet du SIRP
- Bulletin municipal des communes du Rudonou et du SIRP

-> vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en contactant le SIRP.

**Date et Signature**

| Document                                  | Explications  |
|---|---|
| <b>A FOURNIR, PRÉSENT DANS CE DOSSIER</b> |   |
| Règlement intérieur (garderie)            | Valable pour les 2 garderies du Rudonou.  |
| Règlement intérieur (cantine)             | Indépendant pour chaque cantine, sera fourni en début d'année.  |
| Fiche de renseignements                   | Valable pour toute la scolarité au Rudonou.   |
| Autorisation de sortie                    | Si votre enfant a plus de 6 ans.  |
| Fiche sanitaire de liaison (x2)           | A remettre au directeur ou à la directrice de l'école concernée et au SIRP sous pli cacheté   |
| <b>A FOURNIR PAR VOS SOINS</b>            |   |
| Justificatif de vaccins                   | Copie des pages de vaccinations obligatoires du carnet de santé avec le nom de l'enfant visible, ou certificat médical attestant de la bonne vaccination de l'enfant (données uniquement consultées via le secrétariat du SIRP, directeur d'école et de garderie). Les vaccins optionnels sont facultatifs. |
| Allergies                                 | Si votre enfant a une allergie, merci de nous en informer afin de prévenir le personnel de cantine et de garderie.  |
| Livret de famille                         | La copie intégrale sera conservée le temps de la scolarité par le secrétariat du SIRP puis archivée.  |
| Justificatif de domicile (- de 3 mois)    | La copie sera conservée le temps de la scolarité par le secrétariat du SIRP puis archivée.  |
| Quotient Familial                         | Pièce justificative du quotient familial de moins d'un mois.  |
| Certificat de radiation                   | Uniquement si votre enfant est inscrit dans une autre école.  |
| Projet d'Accueil Individualisé            | Dans le cas ou votre enfant est concerné par un PAI.  |
| Relevé d'Identité Bancaire                | Pour le paiement par prélèvement automatique « Cantine », et/ou « Garderie », Facultatif.   |

# Décharge de responsabilité

AUTORISATION DE SORTIE POUR LE RETOUR SEUL AU DOMICILE  
(ENFANTS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE UNIQUEMENT)

**La loi autorise les élèves des écoles élémentaires à sortir seuls à la fin des cours. Aussi, afin d'effectuer de façon efficace le transfert de responsabilité entre l'école et les temps périscolaires, nous vous demandons de nous préciser si vous autorisez votre enfant à rentrer seul à votre domicile.**

Je soussigné(e) :

.....

Représentant légal du mineur (scolarisé en école élémentaire), autorise mon enfant :

.....

## À quitter seul :

- l'école lors de la pause méridienne : oui / non (barré la mention inutile)
- L'école après la journée de classe : oui / non (barré la mention inutile)
- Le transport scolaire de fin de journée : oui / non (barré la mention inutile)

Fait à : ..... Le ...../...../.....

Signature(s)

# Règlement intérieur

GARDERIES PÉRISCOLAIRES

Le présent règlement a pour objet d'assurer le bon fonctionnement du service ainsi que la sécurité des enfants qui sont accueillis à la garderie pré-post scolaire du SIRP du Rudonou. Aussi, dans l'intérêt de tous, chacun doit s'engager, après en avoir pris connaissance, à le respecter et à l'appliquer.

**Article 1 :** La garderie pré-post scolaire organisée par le SIRP du Rudonou avec la participation de la CAF est assurée par ses agents.

**Article 2 :** La garderie a lieu sur deux sites : Camlez et Kermaria-Sulard (les élèves de Coatréven rejoignent la garderie en car).

**Article 3 :** Heures d'ouverture : les jours scolaires :

A Camlez : Le matin de 7h15 à 8h20 (classe à 8h30) Le soir de 16h00 à 18h15

A Kermaria-Sulard ; Le matin de 7h30 à 8h35 (classe à 8h45) Le soir de 16h20 à 18h30

Le respect des horaires est primordial. Compte tenu de l'amplitude horaire du matin pour les deux garderies, une heure sera facturée obligatoirement. En ce qui concerne la garderie du soir, la facturation est la suivante : pour Camlez de 16h00 à 17h15 soit une heure facturée et de même de 17h15 à 18h15. Pour Kermaria-Sulard de 16h20 à 17h30 une heure facturée et de même de 17h30 à 18h30.

Au-delà des horaires de fermeture la tarification est doublée.

**Article 4 :** Accès à la garderie : Seuls les enfants inscrits au SIRP du Rudonou seront acceptés.

Le matin les enfants arrivant en garderie doivent y rester jusqu'au début de la classe ou l'arrivée du car. Le soir, un enfant ayant quitté l'école ne peut retourner en garderie. Les personnes habilitées à prendre l'enfant en charge doivent être clairement identifiées lors de l'inscription.

**Article 5 :** Pour des raisons d'organisation et de sécurité, il est impératif que les enfants soient inscrits. Cependant, en cas d'évènement exceptionnel, les demandes d'inscription peuvent être prises en compte immédiatement sur présentation d'un justificatif.

**Article 6 :** Un petit déjeuner peut être préparé aux enfants arrivant avant 8h00 à Camlez et avant 8h15 à Kermaria-Sulard au tarif de 0,50 €. Le goûter est servi aux enfants à partir de 16h00 à Camlez et à 16h20 à Kermaria-Sulard.

**Article 7 :** Il n'est pas prévu d'études surveillées à la garderie. Néanmoins, les enfants qui souhaiteraient commencer leurs devoirs de façon autonome, pourront le faire.

**Article 8 :** Tout enfant ayant eu une attitude susceptible d'avoir des conséquences d'une quelconque gravité, sera sanctionné. Toute indiscipline sera communiquée aux parents et au Président du SIRP par écrit dans l'ordre suivant :

- 1 - Courrier signé du Président du SIRP aux parents.
- 2 - Convocation de l'enfant et des parents en mairie, au siège du RPI.
- 3 - Exclusion temporaire de 3 jours
- 4 - Exclusion définitive

**Article 9 :** La facturation des heures s'effectue chaque mois. La personne chargée du paiement (voir dossier inscription) reçoit et règle sa facture via le Trésor Public. Lorsque le montant ne dépasse pas 15 euros, le solde est reporté pour le mois suivant. Un solde de tout compte est effectué en fin d'année scolaire.

**Article 10 :** Tarif : Une convention signée entre la CAF et le SIRP impose une tarification modulée appliquée en fonction des ressources. Les tarifs sont disponibles sur le site <https://ecolesdurudonou.org>.

Signature du représentant légal